

**Délibération n° 3 du 5 octobre 2006  
Portant nomination du Directeur des contrôles de l'Agence**

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L.232-8 et L.232-12,

Vu le décret n° 2006-1204 du 29 septembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence française de lutte contre le dopage, notamment ses article 4 et 15

Sur proposition du Président de l'Agence,

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : M. Jean-Pierre VERDY est nommé Directeur du Département des contrôles de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 5 octobre 2006 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Roger BOULU, Laurent DAVENAS, et Claude-Louis GALLIEN, membres.

Le Président,  
Pierre BORDRY